

# Conditions générales - v1

checkpoint-militaria

13-10-2023

## Termes et conditions

### Article 1 - Définitions

Dans ces conditions, les définitions suivantes s'appliquent : Entrepreneur : la personne physique ou morale qui propose des produits et/ou des services à distance aux consommateurs ; Consommateur : la personne physique qui n'agit pas dans l'exercice d'une profession ou d'une entreprise et qui conclut un contrat à distance avec l'entrepreneur ; Accord à distance : un accord dans lequel, dans le cadre d'un système organisé par l'entrepreneur pour la vente à distance de produits et/ou de services, il est fait usage exclusif d'une ou plusieurs techniques de communication à distance jusqu'à et y compris la conclusion de l'accord. ; Technologie de communication à distance : moyen qui peut être utilisé pour conclure un accord, sans que le consommateur et l'entrepreneur ne soient ensemble dans la même pièce au même moment ; Délai de réflexion : le délai pendant lequel le consommateur peut exercer son droit de rétractation ; Droit de rétractation : la possibilité pour le consommateur de résilier le contrat à distance dans le délai de réflexion ; Jour : jour calendaire ; Transaction de durée : un contrat à distance portant sur une série de produits et/ou de services dont l'obligation de livraison et/ou d'achat s'étale dans le temps ; Support de données durable : tout moyen permettant au consommateur ou à l'entrepreneur de stocker des informations qui lui sont personnellement adressées de manière à permettre une consultation future et une reproduction inchangée des informations stockées. Article 2 - Identité de l'entrepreneur

Checkpoint Militaria, Numéro de téléphone : 0031 40 8481891, Disponible de 10h00 à 21h00 Adresse e-mail : info@checkpoint-militaria.com, Numéro de Chambre de Commerce : Numéro d'identification TVA : Article 3 - Applicabilité

Les présentes conditions générales s'appliquent à chaque offre de l'entrepreneur et à tout contrat à distance conclu entre l'entrepreneur et le consommateur. Avant la conclusion du contrat à distance, le texte des présentes conditions générales sera mis à la disposition du consommateur. Si cela n'est pas raisonnablement possible, avant la conclusion du contrat à distance, il sera indiqué que les conditions générales peuvent être consultées chez l'entrepreneur et qu'elles seront envoyées gratuitement dans les plus brefs délais à la demande du consommateur. Si le contrat à distance est conclu par voie électronique, nonobstant le paragraphe précédent et avant la conclusion du contrat à distance, le texte des présentes conditions générales peut être mis à la disposition du consommateur par voie électronique de manière à ce qu'il puisse être lu par le consommateur. être facilement stockés sur un support de données durable. Si cela n'est pas raisonnablement possible, avant la conclusion du contrat à distance, il sera indiqué où les conditions générales peuvent être consultées par voie électronique et qu'elles seront envoyées gratuitement par voie électronique ou autrement à la demande du consommateur. Dans le cas où, outre les présentes conditions générales, des conditions générales spécifiques à un produit ou à un service s'appliquent également, les deuxième et troisième alinéas s'appliquent mutatis mutandis et en cas de conditions générales contradictoires, le consommateur peut toujours se fier au disposition applicable qui lui est la plus favorable. Article 4 - L'offre

Si une offre a une durée de validité limitée ou est soumise à conditions, cela sera expressément indiqué dans l'offre. L'offre contient une description complète et précise des produits et/ou services proposés. La description est suffisamment détaillée pour permettre une bonne appréciation de l'offre par le consommateur. Si l'entrepreneur utilise des images, celles-ci constituent une représentation fidèle des produits et/ou services proposés. Les erreurs ou erreurs évidentes dans l'offre n'engagent pas l'entrepreneur. Chaque offre contient des informations telles qu'il est clair pour le consommateur quels sont les droits et obligations associés à l'acceptation de l'offre. Cela concerne notamment : le prix TTC ; les éventuels frais de livraison ; la manière dont l'accord sera conclu et quelles actions sont nécessaires pour cela ; si le droit de rétractation s'applique ou non ; le mode de paiement, de livraison ou d'exécution du contrat ; le délai d'acceptation de l'offre, ou le délai d'honoration du prix ; le montant du tarif pour les communications à distance si les coûts d'utilisation de la technologie pour les communications à distance sont calculés sur une base autre que le tarif de base ; si le contrat est archivé après sa conclusion, comment il peut être consulté par le consommateur ; la manière dont le consommateur peut prendre conscience des actions qu'il ne souhaite pas avant de conclure le contrat, ainsi que la manière dont il peut le faire réparation avant la conclusion du contrat ; les langues possibles dans lesquelles, outre le néerlandais, l'accord peut être conclu ; les codes de conduite auxquels l'entrepreneur s'est soumis et la manière dont le consommateur peut consulter ces codes de conduite par voie électronique ; et la durée minimale du contrat à distance dans le cas d'un accord qui s'étend à la livraison continue ou périodique de produits ou de services. Article 5 - L'accord

Le contrat est conclu, sous réserve des dispositions du paragraphe 4, au moment de l'acceptation par le consommateur de l'offre et du respect des conditions fixées. Si le consommateur a accepté l'offre par voie électronique, l'entrepreneur confirmera immédiatement la réception de l'acceptation de l'offre par voie électronique. Tant que la réception de cette acceptation n'a pas été confirmée, le consommateur peut résilier le contrat. Si le contrat est conclu par voie électronique, l'entrepreneur prendra les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour sécuriser le transfert électronique des données et garantir un environnement Web sécurisé. Si le consommateur peut payer par voie électronique, l'entrepreneur prendra les mesures de sécurité appropriées. L'entrepreneur peut - dans le cadre juridique - s'informer si le consommateur est en mesure de remplir ses obligations de paiement, ainsi que tous les faits et facteurs importants pour une conclusion responsable du contrat à distance. Si, sur la base de cette enquête, l'entrepreneur a de bonnes raisons de ne pas conclure le contrat, il a le droit de refuser une commande ou une demande en motivé ou d'assortir des conditions particulières à l'exécution. L'entrepreneur enverra au consommateur les informations suivantes avec le produit ou le service, par écrit ou de telle manière qu'elles puissent être stockées par le consommateur de manière accessible sur un support de données durable : a. les conditions dans lesquelles et la manière dans lequel le consommateur peut exercer son droit de rétractation, ou une déclaration claire concernant l'exclusion du droit de rétractation ; b. les informations sur le service après-vente et les garanties existantes ; c. les informations incluses à l'article 4, paragraphe 3 des présentes conditions, à moins que l'entrepreneur n'ait déjà fourni ces informations au consommateur avant l'exécution du contrat ; d. les conditions de résiliation du contrat si celui-ci a une durée supérieure à un an ou est d'une durée indéterminée. e. Si l'entrepreneur s'est engagé à livrer une série de produits ou de services, la disposition du paragraphe précédent ne s'applique qu'à la première livraison. Article 6 - Le prix

Pendant la durée de validité indiquée dans l'offre, les prix des produits et/ou services proposés ne seront pas augmentés, à l'exception des modifications de prix consécutives à l'évolution des taux de TVA. Nonobstant le paragraphe précédent, l'entrepreneur peut proposer des produits ou des services à prix variables, dont les prix sont soumis aux fluctuations du marché financier et sur lesquels l'entrepreneur n'a aucune influence. Cette responsabilité face aux fluctuations et le fait que les prix indiqués sont des prix indicatifs sont indiqués dans l'offre. Les augmentations de prix dans les 3 mois suivant la conclusion du contrat ne sont autorisées que si elles résultent de réglementations ou de dispositions légales. Les augmentations de prix à partir de 3 mois après la conclusion du contrat ne sont autorisées que si l'entrepreneur l'a stipulé et : elles sont le résultat de réglementations ou de

dispositions légales ; si le consommateur a le pouvoir de résilier le contrat le jour où l'augmentation de prix prend effet. Les prix indiqués dans l'offre de produits ou de services incluent la TVA. Article 7 - Conformité et Garantie L'entrepreneur garantit que les produits et/ou services sont conformes au contrat, aux spécifications indiquées dans l'offre, aux exigences raisonnables de fiabilité et/ou d'utilisabilité et aux dispositions légales en vigueur à la date de la conclusion du contrat et/ou aux réglementations gouvernementales. . Un système proposé à titre de garantie par l'entrepreneur, le fabricant ou l'importateur n'affecte pas les droits et réclamations que le consommateur peut faire valoir envers l'entrepreneur en cas de manquement dans l'exécution des obligations de l'entrepreneur en vertu de la loi et/ou du contrat à distance. . Article 8 - Livraison et exécution

L'entrepreneur fera preuve du plus grand soin lors de la réception et de l'exécution des commandes de produits et lors de l'évaluation des demandes de prestation de services. Le lieu de livraison est l'adresse que le consommateur a fournie à l'entreprise. Dans le respect de ce qui est indiqué à l'article 4 des présentes conditions générales, jeComme indiqué, l'entreprise exécutera les commandes acceptées dans les plus brefs délais, mais au plus tard dans les 30 jours, à moins qu'un délai de livraison plus long n'ait été convenu. Si la livraison est retardée ou si une commande ne peut pas être exécutée ou ne peut être exécutée que partiellement, le consommateur en sera informé au plus tard un mois après avoir passé la commande. Dans ce cas, le consommateur a le droit de résilier le contrat sans frais et a droit à une éventuelle indemnisation. En cas de dissolution conformément au paragraphe précédent, l'entrepreneur remboursera le montant payé par le consommateur dans les plus brefs délais, mais au plus tard 30 jours après la dissolution. Si la livraison d'un produit commandé s'avère impossible, l'entrepreneur s'efforcera de mettre à disposition un article de remplacement. Au plus tard lors de la livraison, il sera indiqué de manière claire et compréhensible qu'un article de remplacement sera livré. Article 9 - Durée des opérations

Le consommateur peut à tout moment résilier un contrat conclu pour une durée indéterminée, en tenant compte des règles de résiliation convenues et d'un délai de préavis d'un mois maximum. Un contrat conclu pour une durée déterminée a une durée maximale de deux ans. S'il a été convenu que le contrat à distance sera prolongé en cas de silence du consommateur, le contrat sera poursuivi comme contrat pour une durée indéterminée et le délai de préavis après la poursuite du contrat sera d'un mois maximum. Article 10 - Paiement

Sauf convention contraire, les sommes dues par le consommateur doivent être payées dans les quatorze jours après la livraison du bien ou, dans le cas d'un contrat de prestation de service, dans les 14 jours après l'émission des documents relatifs au présent contrat. Lors de la vente de produits aux consommateurs, un acompte supérieur à 50 % ne peut jamais être stipulé dans les conditions générales. Si un paiement anticipé a été stipulé, le consommateur ne peut faire valoir aucun droit concernant l'exécution de la commande ou du ou des services concernés avant que le paiement anticipé convenu n'ait été effectué. Le consommateur a l'obligation de signaler immédiatement à l'entrepreneur toute inexactitude dans les données de paiement fournies ou déclarées. En cas de non-paiement par le consommateur, l'entrepreneur a le droit, sous réserve des restrictions légales, de facturer les frais raisonnables communiqués au consommateur à l'avance. Article 11 - Procédure de réclamation

L'entrepreneur dispose d'une procédure de réclamation suffisamment médiatisée et traite la réclamation conformément à cette procédure de réclamation. Les réclamations concernant l'exécution du contrat doivent être soumises à l'entrepreneur dans un délai raisonnable, entièrement et clairement décrit, après que le consommateur a découvert les défauts. Les réclamations adressées à l'entrepreneur recevront une réponse dans un délai de 14 jours à compter de la date de réception. Si une réclamation nécessite un délai de traitement prévisible plus long, l'entrepreneur répondra dans les 14 jours avec un accusé de réception et une indication du moment où le consommateur peut s'attendre à une réponse plus détaillée. Article 12 - Dispositions complémentaires ou dérogatoires

Les dispositions supplémentaires ou divergentes des présentes conditions générales ne peuvent pas être au détriment du consommateur et doivent être consignées par écrit ou de manière à pouvoir être stockées de manière accessible par le consommateur sur un support de données durable.